



Animation du site Natura 2000 “ Gorges du Haut Cher ”

Relevé de conclusions de la réunion de travail

Pays de la vallée de Montluçon et du Cher – Conservatoire d’Espaces Naturels de l’Allier
le 11 décembre 2012, Montluçon

Etaient présents :

Y. DUBILLON, E. COURNEZ, F. VERON, H. MORVAN, S. GAUMET, S. DENIZOT

Ordre du jour :

- Animation du site Natura 2000 - Finalisation de la mission d’animation 2012
- Animation du site Natura 2000 – Perspectives d’appui et de transfert des outils techniques à l’animateur pressenti pour l’année 2013

Animation du site Natura 2000 – finalisation de la mission 2012 :

Dans ce cadre, Y. DUBILLON précise que le projet de livret pédagogique “ les landes des Gorges du Haut Cher en Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ” est validé.

E. COURNEZ interroge sur cette décision, le projet aujourd’hui validé ayant été décrit depuis plusieurs mois comme un prototype.

F. VERON précise que l’impression de ce livret pourra donc être engagée d’ici la fin de l’année, en accord avec le budget prévisionnel.

Il retrace rapidement les catégories de la mission 2012 (*budget prévisionnel*), précisant que la grande majorité d’entre elles ont été réalisées.

Restent à élaborer par le Conservatoire :

- Un projet de lettre relative à la mise en œuvre de la 2^e campagne de souscription MAET à destination de la DRAAF Auvergne
- L’impression du livret pédagogique
- L’actualisation de l’espace Internet COPIL avec intégration d’une photo de l’instance ainsi que des procès-verbaux des précédentes réunions, une fois transmis par le Pays
- La finalisation du compte-rendu de la réunion Commune de Montluçon – CEN Allier du 15/11 dernier et relative à la mise en œuvre du Contrat Natura 2000 “ restauration des landes de Nerdre ”
- L’actualisation du tableau de bord “ Faune-Flore-Habitats naturels ”
- La rédaction du rapport d’activités définitif.

F. VERON précise enfin que le travail complémentaire sollicité par la Commune de Montluçon (*réflexion sur la mise en œuvre du Contrat Natura 2000*) et par le Pays et le CPIE (*centralisation des documents et transfert, ...*) compense le temps de travail programmé sur les actions qui ne seront pas engagées au titre de cette mission 2012 (*présentation aux collectivités de l'étude " milieux ouverts ", réunion du groupe de travail " qualité de l'eau "*).

Animation du site Natura 2000 – mission 2013 :

Suite à la volonté du CEN Allier, exprimée lors d'une réunion avec le Pays le 23/10/2012, de ne pas candidater au renouvellement (2013-2015) de la mission d'animation déléguée du site Natura 2000 (*appel à candidature échu le 24/10/2012*) Y. DUBILLON précise que des échanges ont été engagés avec le CPIE du Pays de Tronçais concernant la délégation de cette mission.

Comme exprimé lors d'une rencontre CPIE-CEN Allier le 04/12/2012, H. MORVAN précise que cette position du CPIE est due à l'absence de candidat, le CPIE ne souhaitant aucunement se porter concurrent à une structure partenaire implantée.

Cependant, H. MORVAN précise que ce nouveau positionnement correspond à un projet de restructuration du CPIE, en termes de territoire d'investigations (*souhait d'œuvrer à l'échelle du Pays de la vallée de Montluçon et du cher*) et en lien avec une nouvelle mission portée par le CPIE (*Atlas Biodiversité de la Communauté de communes de Marcillat-en-Combraille*).

E. COURNEZ revient effectivement sur la position du CEN Allier, exprimée auprès du Pays de Montluçon le 23/10 dernier. La décision du Conservatoire de ne pas candidater au renouvellement de la mission d'animation déléguée est portée sur 2 principaux faits et/ou ressentis :

- Le manque de lisibilité pour le Conservatoire des objectifs du Pays (*absence d'échanges permettant de statuer clairement et collégialement des résultats et de l'atteinte des objectifs*)
- Un décalage croissant entre, d'une part, l'évolution de la mission d'animation (*renforcement des actions de communication et de sensibilisation*) et, d'autre part, le cœur de métier du Conservatoire, à savoir l'étude et la gestion des milieux naturels.

Au-delà de cette décision propre à la mission d'animation du site Natura 2000, E. COURNEZ rappelle les propos tenus le 23/10 dernier, à savoir que le Conservatoire reste engagé sur le territoire et intéressé pour poursuivre son implication vis-à-vis du site Natura 2000.

Y. DUBILLON revient sur ce souhait et sollicite le Conservatoire pour transférer l'ensemble des outils au CPIE et pour les accompagner dans la prise en charge de cette mission.

Sans pouvoir anticiper un positionnement du Conservatoire, qui est du ressort de son Conseil d'administration, E. COURNEZ conditionne l'accompagnement du CPIE par la délégation pluriannuelle au Conservatoire des actions propres à la gestion des milieux naturels du Site Natura 2000 et pour lesquelles le CEN Allier paraît être la structure la plus pertinente, à savoir :

- Le suivi du Contrat Natura 2000 " Restauration des landes de Nerdre ", dont la maîtrise d'ouvrage est assuré par le CEN Allier
- La présentation de l'étude " milieux ouverts " et le déploiement des actions décrites sur les secteurs étudiés

- Les études et suivis scientifiques des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Au-delà d'un rôle d'expertise, E. COURNEZ précise la pertinence pour le Conservatoire de développer ces différentes actions dans leur entièreté, comprenant les échanges avec les propriétaires, collectivités, ...

Y. DUBILLON interroge sur cette requête, pour sa part :

- contradictoire avec les propos précédents du Conservatoire et sa volonté de ne pas poursuivre la mission d'animation
- tardive au regard des échéances imposées par l'Etat au Pays,
- très peu concevable au regard des moyens alloués en 2013 à cette mission d'animation

Le souhait du Pays que le CEN Allier accompagne le CPIE ne se conçoit aujourd'hui que comme un transfert de mission.

E. COURNEZ rappelle que l'intérêt du Conservatoire de poursuivre son implication pour les différentes actions suscitées a été clairement exprimé au Pays le 23/10 dernier et que le CEN se tenait depuis cette date à la disposition du Pays pour concevoir différemment ce partenariat.

Quant aux moyens nécessaires, ces différentes actions semblent actuellement intégrées dans le budget prévisionnel de la mission 2013 mais sous portage Communauté d'agglomération de Montluçon.

F. VERON précise que ce souhait du Conservatoire reste cohérent avec son retrait de la mission d'animation. Le CPIE, opérateur pressenti, assurerait effectivement les actions transversales propres à l'animateur (*comité de pilotage, groupe de travail, contractualisation aux outils Natura 2000, veille à la compatibilité de projets, réponses aux sollicitations, ...*).

La prise en charge de certaines actions spécifiques par le Conservatoire peut être intégrée, soit :

- dans un projet de groupement du CPIE et du CEN Allier à la candidature pour la mission d'animation
- comme prestation, avec pour cette option, des échéances différentes.

Y. DUBILLON interroge enfin le CPIE sur ces éléments.

H. MORVAN exprime l'intérêt pour le CPIE de maintenir l'implication du CEN Allier dans la transmission de la mission voire dans l'appui à la mise en œuvre d'actions ne relevant pas de ses compétences. Il décrit pour le CPIE la nécessité d'avoir un temps de réflexion, lui permettant d'identifier plus précisément la mission, les compétences requises et les différentes possibilités de mises en œuvre (*prestations, ...*).